

ARRETE DU MAIRE

**ARRÊTÉ PROVISOIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR UNE MANIFESTATION**

Vu les articles L.2213-1 et L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28,
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992,
Vu la demande, par laquelle LE Casino des Dunes sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public en vue d'organiser le festival des cerfs-volants les 05 et 06 septembre 2026 sur la commune de L'Aiguillon-la-Presqu'île.

CONSIDERANT qu'en raison du bon déroulement du festival des cerfs-volants organisé par le Casino des Dunes sur l'Esplanade et une partie de la Grand Plage sur la commune de L'Aiguillon-la-Presqu'île, il y a lieu d'interdire le stationnement.

ARRÊTE :

Article 1 : Les 04 et 05 septembre 2026, qu'en raison du festival des cerfs-volants organisé par le Casino des Dunes sur l'Esplanade et une partie de la Grand Plage sur la commune de L'Aiguillon-la-Presqu'île, le stationnement sera interdit.

5 places de stationnement seront réservées sur le parking du Boulevard de la Mer.

Article 2 : La signalisation de restriction et de protection de la manifestation est à la charge Casino des Dunes et sous la responsabilité de Madame la Directrice.

La signalisation de déviation est à la charge Casino des Dunes et sous la responsabilité de Madame la Directrice.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée, les Policiers Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.

Fait à L'Aiguillon-la-Presqu'île, le 04 mai 2026

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur Général des Services
Jean-François Etienne
Aiguillon la Presqu'île - DGS
4 mai 2026



VILLE DE L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ÎLE

2, Place du Docteur Giraudet - L'Aiguillon-sur-Mer - 85460 L'Aiguillon-la-Presqu'île
Tél. 02 51 97 19 29 - mairie@laignuillonlapresquile.fr